

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 24 septembre 2018 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) :

Monsieur Serge Paquin

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

RÉSOLUTION : 2018-09-380 Ouverture de la séance

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 24 septembre 2018. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-381 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

**Assemblée publique de consultation -
Dérogation mineure DM-18-012**

Dans un avis public paru dans le Courrier de Portneuf du 5 septembre 2018, les personnes intéressées ont été invitées à participer à une assemblée publique de consultation concernant la ou les demandes de dérogations mineures suivantes :
DM-18-012 - 676, boulevard Gaudreau.

Le président de la séance ouvre l'assemblée publique de consultation concernant cette ou ces dérogations.

Aucune personne n'est présente à l'assemblée publique de consultation.

Toutes les personnes le désirant ayant eu l'occasion de s'exprimer, le président de la séance clôt l'assemblée de consultation et poursuit avec les sujets restants à l'ordre du jour.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 16 pour se terminer vers 19 h 17.

RÉSOLUTION : 2018-09-382 Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède actuellement à la mise à jour de l'ensemble de ses politiques en plus de la mise en place de nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère donc nécessaire que le conseil municipal adopte les politiques modifiées et mises à jour ou ses nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-383 Adoption de la Politique des variations budgétaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède actuellement à la mise à jour de l'ensemble de ses politiques en plus de la mise en place de nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère donc nécessaire que le conseil municipal adopte les politiques modifiées et mises à jour ou ses nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT la Politique des variations budgétaires jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte la Politique des variations budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-384 Adoption de la Politique d'attribution d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède actuellement à la mise à jour de l'ensemble de ses politiques en plus de la mise en place de nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère donc nécessaire que le conseil municipal adopte les politiques modifiées et mises à jour ou ses nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution d'aide financière jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte la Politique d'attribution d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-385 Demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de prolonger les infrastructures municipales de la rue Piché;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités du programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) pour le prolongement des infrastructures municipales de la rue Piché;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

De mandater monsieur Martin Paré, directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-386 Engagement de la Ville de Donnacona auprès du MDDELCC à ne pas délivrer de permis de construction sur le prolongement de la rue Piché tant que des travaux ne sont pas réalisés au poste de pompage principal

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona souhaite procéder aux travaux de prolongement de la rue Piché;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la Ville de Donnacona doit demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et le MDDELCC entourant l'émission du certificat d'autorisation requis pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC exige que des travaux soient réalisés au poste de pompage principal afin de respecter les exigences de débordement avant que des permis de construction puissent être émis sur le prolongement de la rue Piché;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona s'engage auprès du MDDELCC à ne délivrer aucun permis de construction dans le prolongement de la rue Piché tant que des travaux n'auront pas été réalisés au poste de pompage principal afin de respecter les exigences de débordement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-387 Demande d'aide financière au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite mettre en place une activité pendant la semaine de relâche scolaire 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pris connaissance des modalités du programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 pour offrir des activités de loisirs, de sport et de culture durant la semaine de relâche scolaire 2019;

De mandater madame Sabrina Fiset, coordonnatrice en loisirs culturels, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-388 Octroi du contrat d'acquisition d'une chenillette à trottoir

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit procéder à l'acquisition d'une chenillette à trottoir pour les besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville afin de procéder à cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour cette acquisition se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
R.P.M. Tech inc.	189 497,20 \$
Équipements Plannord ltée	217 072,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise R.P.M. Tech inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'octroyer le contrat acquisition d'une chenillette à trottoir à l'entreprise R.P.M. Tech inc. suivant les conditions stipulées au devis préparé pour cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-389 Autorisation de dérogation mineure DM-18-012 - 676, boulevard Gaudreau

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis numéro 2018-0372 a été formulée à la Ville de Donnacona, afin d'autoriser la construction d'un garage intégré et l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal profite déjà depuis 1991 d'une dérogation mineure pour l'empiètement de l'abri d'auto relevé à 3,93 m dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM-18-012 a pour but d'autoriser, sur un lot transversal contraignant, une marge de recul avant de 1,07 m au lieu de la marge minimale de 6,0 m prescrite par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 16 août 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-18-012.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-390 Avis de la Ville de Donnacona sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ relative à la demande d'autorisation à portée collective présentée par la MRC de Portneuf (Dossier 413400)

CONSIDÉRANT que cette demande visait à revoir différents éléments contenus dans la première décision rendue par la CPTAQ en 2010 au dossier 365499 et que la révision demandée concernait principalement les aspects suivants :

- l'identification de nouveaux îlots déstructurés;
- la révision de la délimitation de certains îlots déstructurés;
- l'ajout d'un secteur potentiel destiné à rendre recevable une demande

- d'autorisation à des fins de villégiature;
- la modification de certaines modalités d'application apparaissant dans la décision 365499;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre de négociation s'est tenue entre les intervenants intéressés en date du 13 décembre 2016 afin de convenir d'un commun accord des modifications à apporter à la décision rendue en 2010 en vertu de l'article 59;

CONSIDÉRANT que le document intitulé « Deuxième compte rendu de la demande et orientation préliminaire » signifié par la CPTAQ en date du 24 juillet 2018 reflète les résultats des discussions tenues entre les parties concernées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62.6 de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la décision d'une autorisation de la CPTAQ dans le sens de l'orientation préliminaire signifiée est conditionnelle à l'obtention d'un avis favorable de la MRC, de l'UPA et de chacune des municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona signifie à la CPTAQ et à la MRC de Portneuf son accord relativement au contenu du document intitulé « Deuxième compte rendu de la demande et orientation préliminaire » transmis par la CPTAQ en date du 24 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-391 Aide financière à l'entreprise Gym Donnacona

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par l'entreprise Gym Donnacona pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du développement de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de verser une telle aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 5 000 \$ à l'entreprise Gym Donnacona pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du développement de l'entreprise;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à verser cette aide financière sur présentation de pièces justificatives pour l'achat d'équipements nécessaires au projet;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ à même le poste budgétaire n° 02-630-00-972 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-392 Embauche d'un inspecteur municipal temporaire

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Jasmine Côté de son poste d'inspecteur municipal à titre d'employé permanent à temps plein du 28 août 2018 effective au 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Côté s'est montrée disponible pour occuper un poste d'inspecteur municipal temporaire pour une durée indéterminée afin d'assurer la transition;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de développement économique d'embaucher madame Côté à titre d'inspecteur municipal temporaire pour une durée indéterminée afin d'assurer la transition et l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Jasmine Côté au poste d'inspecteur municipal à titre d'employé temporaire à temps plein pour une durée indéterminée afin d'assurer la transition et l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal à compter du 17 septembre 2018. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-393 Aide financière - Fabrique Bienheureuse-Mère-Saint-Louis - Organisation du spectacle de Noël

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Roger Bertrand de la Fabrique Bienheureuse-Mère-Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique sollicite une aide financière de la Ville dans le cadre de la présentation du spectacle de Noël qui se tiendra le 18 novembre prochain à l'église Sainte-Agnès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de verser une aide financière de 500 \$ à la Fabrique Bienheureuse-Mère-Saint-Louis pour l'organisation du spectacle de Noël;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-394 Aide financière - Brigade des incendies de Donnacona - Acquisition d'équipements de conditionnement physique

CONSIDÉRANT QUE la brigade sollicite une aide financière de la Ville pour l'acquisition d'équipements de conditionnement physique pour le gymnase de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de verser une aide financière de 500,00 \$ à la Brigade des incendies de Donnacona pour l'acquisition d'équipements de conditionnement physique;

D'autoriser une dépense de 500,00 \$ à même le poste budgétaire n° 02-220-00-964 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-395 Aide financière à l'athlète Milan Fortin

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Milan Fortin participera au Championnat du monde de karaté WKC qui se déroulera en Irlande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir cet athlète de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de verser une aide financière de 250,00 \$ à monsieur Milan Fortin pour sa participation au Championnat du monde de karaté WKC;

D'autoriser une dépense de 250,00 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

RÉSOLUTION : 2018-09-396 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 37.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé,
Maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire